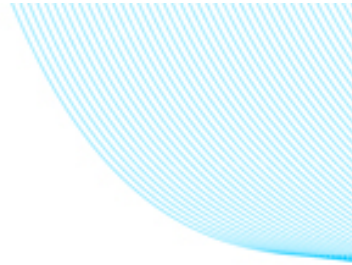




**AIDE AUX FAMILLES
ET ENTRAIDE MEDICALE**
MEDECINS SOLIDAIRES !



L'aide aux enfants de médecins est ouverte à toute famille en difficulté, qu'elle ait été ou non adhérente à l'AFEM.

Pour en bénéficier, les conditions requises par l'Association sont simples : être enfant de médecin, âgé(e) de moins de 25 ans et poursuivre des études supérieures ou une formation professionnelle.

En 2020 plus de 70 familles de médecins décédés ont bénéficié de l'aide de l'AFEM.

L'AFEM apporte un soutien moral et une aide financière sous différentes formes telles que : Bourses d'études, Aides de rentrée ou de vacances, Secours d'urgence.

L'AFEM a ainsi distribué plus de 1100 bourses d'études en plus de 20 ans et aidé de nombreuses familles à surmonter des difficultés par un contact personnalisé et un échange permanent avec ces familles.

L'AFEM est gérée bénévolement.

Elle recueille ses fonds auprès de donateurs : médecins, organismes et entreprises liées à la profession médicale (Académie de Médecine, Conseils de l'Ordre, Mutuelles et certains Laboratoires). Elle ne reçoit aucune aide de l'État ou de collectivités locales.

Avec l'évolution de la société, le chômage, l'endettement et la recomposition des familles, l'AFEM constate un besoin croissant de ces aides. Les demandes sont de plus en plus nombreuses et la précarité de certaines familles médicales est angoissante.

L'Association tisse avec ces enfants, mères, pères ou grands-parents souvent désemparés de solides liens d'amitié. Son souhait est de soutenir ces familles de façon efficace et chaleureuse et son inquiétude est d'en laisser de côté par ignorance.

Il existe plusieurs types d'Aides via l'AFEM:

- LE SECOURS D'URGENCE

Alors qu'au moment d'un drame familial (décès, invalidité du médecin, divorce...) les aides administratives sont un peu longues à se mettre en place, l'AFEM sait se mobiliser très rapidement pour apporter une aide. D'un montant variable, en fonction de la situation et du nombre d'enfants, il conduit presque toujours à un suivi personnalisé.

- BOURSE D'ETUDES

D'un montant annuel de 7 000 €, versée en 2 fois, elle est attribuée -après examen du questionnaire d'entraide- en fonction des conditions de ressources, du coût des études, de la motivation de l'étudiant et du cursus, ceci grâce à la générosité des médecins, des Conseils de l'Ordre, de l'Académie de Médecine, des Mutuelles et de certains Laboratoires.

Les boursiers suivent les orientations les plus diverses : Médecine et métiers paramédicaux, Droit, Ecoles d'Ingénieur ou de Commerce, Informatique, Agronomie, Lettres, Langues, Beaux-Arts etc....

- L'AIDE AUX ETUDES

Elle est d'un montant annuel de 5 000 € versé en 2 fois. Cette aide est attribuée à des familles dont la situation financière est moins grave ou lorsque le logement ou le coût des études est moins onéreux.

Ces aides peuvent aussi soutenir plusieurs jeunes d'une même famille et être attribuées à d'anciens boursiers lorsqu'ils prolongent leurs études ou font une spécialisation d'un an.

- L'AIDE COMPLEMENTAIRE

Elle permet de prendre en charge, sur justificatif des frais exceptionnels auxquels l'étudiant peut être confronté : Frais d'inscription coûteux (écoles préparatoires, concours, conférences...) Frais de déplacement (stages ou concours) Achats d'équipement informatique et de documentation, parfois même aide au logement

L'ESPRIT QUI ANIME L'AFEM AVEC LES ÉTUDIANTS :

l'AFEM cherche avant tout à favoriser l'émergence et la réalisation des projets d'avenir qui lui sont soumis en s'attachant à soutenir moralement et psychologiquement les étudiants qu'elle prend en charge.

C'est ainsi que chaque étudiant est accompagné par une responsable avec qui s'instaure une relation de confiance et de respect mutuels.

Les échanges par lettre, téléphone ou mail sont renforcés par des rencontres : la remise des bourses a lieu en octobre, puis d'autres réunions informelles en cours d'année à Paris et dans quelques villes universitaires de province. Ces moments privilégiés sont très appréciés de tous et caractérisent l'originalité de l'association.

Aide aux Familles et Entraide Médicale

62 Avenue Bosquet 75007 - PARIS

Tel : 01 45 51 55 90 / Fax : 01 45 51 54 78

E-mail : info@afem.net

Site Internet : www.afem.net

BULLETIN DE SOUTIEN 2024

DÉDUCTION FISCALE 66%
(voyez au verso)

OUI, je participe aux frais d'études d'un enfant de consœur ou confrère avec un don de :

50 € 95 € 180 € Autre montant : _____ €

POUR FAIRE VOTRE DON, TROIS SOLUTIONS :



Payer en ligne par
carte bancaire sur
www.afem.net

ou scanner le
QR code ci-
contre :



ou envoyer votre
chèque à l'ordre
de l'AFEM
62 Avenue
Bosquet
75007 PARIS



A.F.E.M.

Un reçu fiscal vous sera adressé par courrier ou par e-mail.

Nom et adresse du donateur en lettres majuscules ou cachet : _____

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par e-mail : _____

@ _____

(Votre adresse e-mail sera **exclusivement utilisée par l'AFEM**)